



# CHARTRE INFORMATIQUE

2026-2027

## Préambule

La présente charte a pour objet de définir les conditions et règles d'utilisation des moyens et outils numériques mis à disposition des élèves par l'établissement pour répondre à un objectif éducatif et pédagogique. Elle vise également à sensibiliser les élèves aux enjeux liés à la protection des données personnelles, au respect des libertés et de la vie privée. De plus, elle les informe sur les mesures existantes pour traiter ces risques et leurs conséquences potentielles. Chaque élève est susceptible d'utiliser les ordinateurs disponibles au sein de l'établissement (CDI, salles de cours, etc.), sous la responsabilité du chef d'établissement.

Tous les utilisateurs s'engagent à respecter :

- Les règles d'usage du matériel informatique établies par le collège
- La législation en vigueur

## 1. Accès aux ressources informatiques

Le collège met à disposition des élèves inscrits dans l'établissement des ressources informatiques, tout en assurant leur accompagnement, leur encadrement et leurs conseils dans l'usage des ordinateurs, d'Internet et des réseaux numériques.

### 1.1 Attribution et utilisation des comptes

Chaque élève se voit attribuer un compte individuel ou collectif (identifiant et mot de passe) lui permettant de se connecter au réseau pédagogique.

A ce titre, l'élève s'engage à :

- Ne pas divulguer son mot de passe à d'autres utilisateurs : chacun reste responsable de l'usage de son compte.
- Ne pas utiliser le compte d'un autre utilisateur.

### 1.2 Accès aux ressources informatiques

L'accès aux ressources informatiques du collège est destiné à la réalisation d'activités pédagogiques et à des recherches d'informations à visée scolaire.

L'élève s'engage donc à :

- Utiliser ces ressources informatiques uniquement à des fins pédagogiques ou scolaires.
- Ne pas consulter des sites interdits dans l'établissement (chat, blogs, sites de jeux, réseaux sociaux, ...)
- Demander l'autorisation au professeur ou responsable pour tout autre utilisation.

## 2. Respect des règles de déontologie informatique

L'accès aux équipements informatiques du collège est autorisé uniquement sous la supervision et avec l'accord d'un adulte encadrant les activités des élèves.

### 2.1 Utilisation du matériel et des ressources informatiques

Chaque élève peut accéder aux ressources informatiques du collège pour réaliser des activités pédagogiques ou mener des recherches d'informations à but scolaire. Il est responsable de l'usage qu'il fait de l'outil informatique ainsi que des travaux et activités qu'il réalise.

Par conséquent, l'élève s'engage à :

- Prendre soin du matériel mis à sa disposition
- Ne pas démonter, détériorer ou déplacer le matériel ; il doit être laissé dans son état initial.
- Respecter les règles d'utilisation définies par les enseignants.
- Ne pas monopoliser les équipements informatiques au détriment des autres (ex. : impression excessive, stockage de fichiers volumineux).

## **2.2 Protection des informations**

Les informations personnelles de chaque élève sont protégées.

En conséquence, l'élève s'engage à :

- Respecter les règles de sécurité informatique
- Ne pas modifier la configuration des machines
- Ne pas copier ni installer de logiciels de manière illicite.
- Ne pas introduire, modifier, altérer, supprimer ou copier des données ne lui appartenant pas
- Ne pas accéder aux informations d'un autre utilisateur sans son autorisation
- Signaler toute anomalie constatée à un enseignant ou à un responsable informatique.

|                                              |
|----------------------------------------------|
| <h2><b>3. Respect de la législation</b></h2> |
|----------------------------------------------|

### **3.1 Protection de la vie privée**

Chaque individu a droit au respect de sa vie privée (vie personnelle, image, etc.) et doit, en retour, respecter l'ordre public.

Tout élève peut exiger le respect de sa vie privée.

Lors des échanges par courriel ou des publications en ligne, il s'engage à :

- Ne pas harceler, ni porter atteinte à la dignité d'autrui par des messages, textes ou images à caractère provocant.
- Ne pas diffuser d'informations injurieuses, diffamatoires ou portant atteinte à la vie privée, aux droits ou à l'image d'autrui.
- Ne pas publier de photos sans l'accord des personnes concernées.

### **3.2 Respect de l'ordre public**

L'élève s'engage à :

- Ne pas diffuser de contenus faisant l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie ou de la xénophobie.
- Ne pas consulter de sites à caractère immoral, raciste, xénophobe, pédophile ou pornographique.

### **3.3 Respect de la propriété intellectuelle**

Toute création appartient à son auteur et ne peut être reproduite sans son accord (son, image, texte, etc.).

Ainsi, pour toute production réalisée par un élève, son autorisation sera requise avant publication ou reproduction.

L'élève s'engage donc à respecter la propriété intellectuelle en :

- Ne copiant pas ou n'utilisant pas des logiciels sans autorisation légale (seules les copies de sauvegarde sont permises).
- N'utilisant pas de copies illégales.
- Ne publiant pas de productions sans l'accord préalable de leur(s) auteur(s).

### **3.4 Secret de la correspondance**

La correspondance privée de chaque élève est protégée par la confidentialité.

À ce titre, il s'engage à :

- Respecter le secret des correspondances de ses camarades.
- Utiliser la messagerie électronique conformément aux règles établies par les enseignants.

**Tout élève ne respectant pas les règles énoncées dans cette charte, ainsi que la réglementation en vigueur, peut voir sa responsabilité civile et/ou pénale engagée.**

**Afin de garantir la sécurité du réseau, l'établissement se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'accès à certains services en cas de manquement grave ou répété aux règles établies dans cette charte et/ou à la réglementation française.**

**L'élève s'expose à des sanctions proportionnées à la gravité de la faute, conformément au règlement intérieur de l'établissement.**

**LA SIGNATURE DE CETTE CHARTE ENTRAI NE SON APPLICATION ET SON RESPECT SANS RESERVE**